



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

MATRICE DE SUIVI DES DEPLACEMENTS

MAI 2023 - ROUND 18

Crédit photo: profilage des déplacés internes à Bouboui (PK47) dans la préfecture d'Ombella-Mpoko en avril 2022. © OIM avril 2022.

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), des donateurs et des partenaires : L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Le suivi des déplacements (DTM, round 18) a été réalisé grâce au soutien de Bureau for Humanitarian Assistance (BHA), European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations (ECHO) ainsi que les Fonds Humanitaire de la République centrafricaine (FH).

© 2023 Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations, [Mois, Année], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)".



ACRONYMES

ARS : African Relief Service

AFEB : Association des Femmes Evangéliques de Bossangoa

BHA : Bureau for Humanitarian Assistance

CASAL : Cadre D'appui Spirituel aux Autorités Locales

CMP : Commission Mouvement des Populations

CPCA : Collectif Pour la Paix en Centrafrique

DG ECHO : Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire

DTM : Displacement Tracking Matrix

EHA : Eau, Hygiène et Assainissement

FACA : Forces Armées centrafricaines

FNHOD : Forces des Nations pour les Œuvres Humanitaires et le Développement Durable

MINUSCA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République centrafricaine

NDA : Association Nationale Agro-pastorale

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

VBG : Violences Basées sur le Genre

SOMMAIRE

Résumé exécutif.....	1
Introduction.....	3
Méthodologie	4
Aperçu des déplacements.....	7
Abris.....	13
Protection.....	14
Sécurité alimentaire.....	16
Eau, hygiène et assainissement.....	18
Santé	20
COVID-19	20
Education.....	21
Communication.....	21
Assistance humanitaire.....	22
Conclusion.....	23

RESUME EXECUTIF

Ce rapport fournit un aperçu des déplacements et des besoins humanitaires multisectoriels dans les localités d'accueil des personnes déplacées internes (PDI) et / ou retournées. Les résultats ont été obtenus après la conduite du dix-huitième cycle de suivi des déplacements (round 18) réalisé entre le 01^{er} mai et le 08 juin 2023 par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) grâce au soutien du Bureau pour l'Assistance Humanitaire (en anglais, *Bureau for Humanitarian Assistance, BHA*), la Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire Européennes (DG ECHO) et le Fonds Humanitaire (FH). L'évaluation a couvert 4 200¹ localités d'accueil des PDI et / ou retournés et 78 sites de déplacement identifiés préalablement avec les autorités locales et avec le suivi du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale. Les données ont été collectées au moyen de deux questionnaires structurés multisectoriels (un déployé au niveau des localités et un déployé au niveau des sites) auprès d'informateurs clés incluant des représentants de déplacés, les leaders communautaires et des gestionnaires de sites. L'évaluation a couvert les 16 préfectures du pays et la ville de Bangui.

Déplacements

La matrice de suivi des déplacements a répertorié au 30 mai 2023, 452 761¹ personnes déplacées internes (PDI) 2 063 885 retournés internes et 503 019 retournés de l'étranger. Parmi les ménages PDI répertoriés, 72 pour cent sont au sein des communautés d'accueil et 28 pour cent dans les sites de déplacement et lieux de regroupements autogérés².

Les nouveaux déplacements depuis le round 17 (décembre 2022) sont estimés à 35 633 personnes réparties dans toutes les préfectures du pays. Cette nouvelle vague de PDI a été plus importante dans l'Ouham (8 886 personnes), la Vakaga (4 204), la Basse-Kotto (3 410) et la Ouaka (3 385). Ces déplacements ont été engendrés par l'activisme de nouveaux groupes armés non-étatiques (dans le Haut-Mbomou), les affrontements continus entre groupes armés non-étatiques rivaux et contre les Forces Armées Centrafricaines (FACA) et des conflits liés à la transhumance.

¹ La collecte de données a couvert 4 200 localités de présence de déplacés internes ou de retournés. Au total, 263 localités n'ont pas été évaluées car inaccessibles pour des raisons sécuritaires au moment de la collecte de données. Néanmoins, à des fins d'analyse, les effectifs de déplacement et de retour répertoriés dans ces localités lors du round 17 de la DTM ont été pris en compte dans l'estimation totale de la population déplacée interne et retournée.

L'évolution des déplacements entre le round 17 (décembre 2022) et le round 18 (mai 2023) montre une hausse globale de 2 pour cent³. Cette hausse a été plus importante dans les préfectures de Lobaye (+30%), Ouham (+18%), Haut-Mbomou (+9%) et Nana-Mambere (+7%). L'Ouham a connu une recrudescence des affrontements armés ayant entraîné de nouveaux déplacements plus particulièrement dans les sous-préfectures de Bossangoa, Markounda, Nana-Bakassa et Nanga-Boguila. Dans la préfecture de Haut-Mbomou, l'activisme d'un nouveau groupe armé non-étatique actif dans les sous-préfectures de Bambouti et Obo (commune de Mboki) a entraîné une hausse des déplacements et la fuite des populations vers Zemio.

Les nouveaux retournés depuis le round DTM précédent mené en décembre 2022 sont estimés à 94 956 personnes pour les retournés internes et 20 392 retournés de l'étranger entre les mois de janvier et mai 2023. Ces nouveaux retours sont surtout concentrés dans les préfectures d'Ouham, Vakaga, Haute-Kotto, Lobaye et Mambere-Kadei.

Le nombre total de retournés internes et de l'étranger ont augmenté de 5 pour cent entre le round 17 (décembre 2022) et le round 18 de la DTM (mai 2023)³. Cette hausse est principalement corrélée aux déplacements pendulaires de courte durée suivis de retours dès le retrait des groupes armés et les faibles conditions de vie dans les zones de déplacement. De plus, la crise civilo-militaire soudanaise ayant éclaté à partir de mi-avril 2023 a entraîné de nouvelles vagues de retours dans les préfectures frontalières avec le Soudan, plus particulièrement la Vakaga (hausse de 7 pour cent des retours) en provenance du Soudan.

“

La DTM a estimé 35 633 nouveaux déplacements, 94 956 retours internes et 20 392 retours de l'étranger effectués entre janvier et mai 2023.

² Les sites gérés désignent les sites de déplacement ayant un gestionnaire fixe ou mobile dans le cadre de la gestion et coordination des sites, en anglais «*Camp Coordination and Camp Management (CCCM)*». Les lieux de regroupement autogérés désignent des lieux (écoles, églises) occupés par la population déplacée à la suite d'un choc soudain sans la présence d'un gestionnaire CCCM.

³ Le calcul de l'évolution des déplacements entre le round 16 (août 2022) et le round 17 (décembre 2022) est relatif à la même zone géographique couverte lors des deux rounds DTM successifs. La commune de Boutélossi (dans la préfecture de Lobaye) a été exclue du calcul de l'évolution car non couverte pour des raisons d'inaccessibilité fluviale lors du round 16.

Besoins humanitaires multisectoriels dans les localités d'accueil des PDI

La majorité des PDI (52%) sont hébergés gratuitement dans des familles d'accueil tandis que 23 pour cent occupent des abris d'urgence. L'hébergement des PDI augmente aussi la vulnérabilité des familles hôtes avec la pression plus accrue sur la nourriture et les services de base limités. Les abris occupés par la majorité des ménages PDI sont partiellement détériorés ou complètement détruits dans 81 pour cent des localités. Ceci génère un besoin important de renouvellement des bâches (pour les abris d'urgence en particulier) auprès des PDI qui occupent les sites de déplacement surtout en cette période hivernale qui va entraîner de nouvelles destructions d'abris.

L'accès à l'eau potable est critique : d'après les informateurs clés, la majeure partie de la population a accès à de l'eau potable dans 53 pour cent des localités d'accueil des PDI. Cet accès limité à l'eau potable s'explique par la faiblesse de la couverture du réseau de distribution d'eau à l'échelle nationale, le manque d'infrastructures d'eau (ex. forages) d'où le recours important aux sources d'eau non améliorées (telles que l'eau de surface et les puits à ciel ouvert) plus particulièrement dans les préfectures de Basse-Kotto, Haute-Kotto, Lobaye et Haut-Mbomou. Concernant l'assainissement, au moins la moitié des PDI ont accès à des latrines dans 37 pour cent des localités d'accueil des PDI, ce qui sous-tend une pratique importante de la défécation à l'air libre. De même, l'accès aux articles d'hygiène est très faible (savon, installations de lavage des mains). Compte-tenu de ces défis, les besoins prioritaires en EHA les plus cités sont la construction / réhabilitation des infrastructures d'eau, la construction de latrines, la distribution d'articles d'hygiène et les conseils pour l'entretien des points d'eau.

La propre production agricole et l'achat au marché constituent les deux principales sources de nourriture des PDI. Pour autant, la pratique agricole est contrainte par le manque de semences et le manque d'outils. La population peut accéder à un marché dans 84 pour cent des localités d'accueil des PDI. Malgré la présence de marchés, l'accès alimentaire reste contraint par le manque de moyens financiers pour l'accès à la nourriture, l'éloignement des marchés dans certaines zones rurales et les problèmes d'approvisionnement des marchés. Ces défis impactent la sécurité alimentaire des ménages surtout pendant la période de soudure durant laquelle les stocks agricoles seront épuisés.

La population est confrontée à diverses problématiques de protection. Sur le plan sécuritaire, des incidents sécuritaires graves durant lesquels des individus ont été tués ou gravement blessés ont été signalés dans 7 pour cent des localités d'accueil des PDI. Ce taux atteint 45 pour cent dans la préfecture de Haut-Mbomou en raison de la présence accrue de groupes armés.

Les barrières d'accès à la santé les plus citées sont le manque de moyens financiers (70%), la qualité des soins insuffisante (63%) et le manque de personnel qualifié (50%). En effet, les faibles moyens de subsistance limitent l'accès à des services de base incluant la santé. L'insécurité dans certaines zones complique l'affectation de personnel de santé qualifié. Compte-tenu de ces défis, les besoins en santé les plus cités sont par ordre d'importance la provision de médicaments / vaccins (38%), l'augmentation des services de santé (29%), et les transferts monétaires inconditionnels utilisés à des fins médicaux (17%).

Concernant l'éducation, au moins la moitié des garçons en âge scolaire fréquente un établissement scolaire dans 83 pour cent des localités d'accueil des PDI contre 64 pour cent pour les filles. Les principaux freins à la scolarisation restent le manque de moyens financiers, le travail des enfants, le manque de personnel enseignant qualifié, le manque d'extrait de naissance ainsi que le mariage précoce qui freine davantage la scolarisation des filles.

Les besoins d'assistance prioritaires les plus cités dans les localités d'accueil des PDI restent respectivement la distribution de vivres (35%), les activités génératrices de revenus (AGR) (15%) et les articles d'abris (14%). La priorisation de ces besoins s'explique par l'accès difficile à la nourriture et aux moyens de subsistance qui limitent également l'accès à un abri et à des services de base.

“

La majeure partie de la population a accès à de l'eau potable dans 53 pour cent des localités d'accueil des PDI.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la République centrafricaine (RCA) est affectée par des crises politiques, sécuritaires et humanitaires liées aux violences armées, aux tensions intercommunautaires et à des désastres (inondations). Après une montée de la crise pendant la période électorale de fin 2020, la situation sécuritaire est restée volatile jusqu'au premier semestre 2023 marquée par des affrontements militaires sporadiques entre les Forces Armées Centrafricaines (FACA) (appuyées par leurs alliés) et les groupes armés non-étatiques luttant pour le contrôle des territoires. Ces violences armées continuent à engendrer de nouveaux déplacements dans le pays, surtout au niveau des axes. De surcroît, la crise civilo-militaire soudanaise ayant éclaté à partir de mi-avril 2023 a impacté la RCA avec le retour de rapatriés centrafricains et l'arrivée de réfugiés et demandeurs d'asile soudanais dans la zone frontalière avec le Soudan et le Tchad.

En réponse aux multiples crises qui affectent le pays, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) déploie depuis 2013, à côté de son action auprès des populations affectées, la Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix, DTM* en anglais), outil permettant de collecter des informations sur les déplacements et les besoins humanitaires multisectoriels dans les zones affectées par les crises.

A travers sa composante du suivi des déplacements (*Mobility tracking en anglais*), la DTM collecte des informations auprès d'informateurs clés (autorités locales, chefs de communautés, représentants de déplacés, gestionnaires de sites de déplacement) au sein des localités et sites d'accueil des déplacés internes et retournés.

Dans le contexte de crise continue, ces évaluations sont d'autant plus urgentes pour informer les programmes stratégiques et opérationnels et contribuer à la définition des priorités d'intervention.

Ce rapport présente les résultats du dix-huitième cycle de suivi des déplacements (round 18) de la DTM en RCA. Ce round 18 a été réalisé grâce au soutien du Bureau pour l'Assistance Humanitaire (en anglais, *Bureau for Humanitarian Assistance, BHA*), la Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire Européennes (DG ECHO) et le Fonds Humanitaire en RCA (FH). L'évaluation a été menée auprès de **14 219 informateurs clés entre le 01^{er} mai et le 08 juin 2023 dans 4 200 localités d'accueil des PDI et / ou retournés et 78 sites de déplacement et lieux de regroupement** préalablement identifiés avec les autorités administratives locales et avec l'accompagnement du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale. Ce round de suivi des déplacements a été réalisé à l'échelle nationale en couvrant les 16 préfectures du pays (Bamingui-Bangoran, Basse-Kotto, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Kémo, Lobaye, Mambere-Kadei, Mbomou, Nana-Gribizi, Nana-Mambere, Ombella-Mpoko, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, Sangha-Mbaere et Vakaga) en plus de la ville de Bangui.

L'analyse propose premièrement **une vue d'ensemble des déplacements**, pour ensuite fournir **un aperçu des besoins sectoriels dans les localités d'accueil des déplacés internes** dans les secteurs suivants : abris, sécurité alimentaire, protection, eau, hygiène et assainissement (EHA), éducation, santé, situation en termes de COVID-19, communication et assistance humanitaire.

METHODOLOGIE

La Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM, en anglais) est un système qui permet de faire le suivi des mouvements de populations. Il a été établi afin de capturer, analyser et partager des informations qui visent à améliorer la compréhension des mouvements de populations et des besoins des personnes déplacées et retournées. En plus d'être utilisée dans le cadre d'opérations de réponses humanitaires de moyenne à grande échelle, la DTM est également un outil efficace pour les activités de préparation, de relèvement et de transition. Quatre étapes d'enquête sont réalisées pour la collecte des données sur le suivi des déplacements :

Etape 1

Evaluation au niveau des sous-préfectures menée auprès des autorités sous-préfectorales et autres informateurs clés, en vue d'identifier les communes accueillant des personnes déplacées et retournées.

Etape 2

Evaluation au niveau des communes menée auprès des autorités communales et autres informateurs clés, en vue d'identifier les villes et villages accueillant des personnes déplacées et retournées.

Etape 3

Evaluation au niveau des localités hébergeant des populations déplacées et retournées (villages / villes). Les données sont collectées au moyen d'un questionnaire structuré multisectoriel auprès d'informateurs clés dont les chefs de villages et les représentants des déplacés. Cette évaluation permet d'identifier les sites ou lieux de regroupement, les effectifs des populations déplacées vivant au sein des communauté d'accueil ainsi que leurs besoins humanitaires multisectoriels.

Etape 4

Evaluation au niveau des sites d'accueil menée au moyen d'un questionnaire structuré multisectoriel auprès d'informateurs clés incluant les acteurs impliqués dans la gestion des sites ou lieux de regroupement et les représentants des populations vivant sur les sites. Cette évaluation permet d'estimer les effectifs de populations vivant sur les sites de déplacement ainsi que leurs besoins humanitaires multisectoriels.

DEFINITIONS CLES

Dans le cadre des activités de la DTM en RCA, les catégories de la population mobile sont ainsi définies :

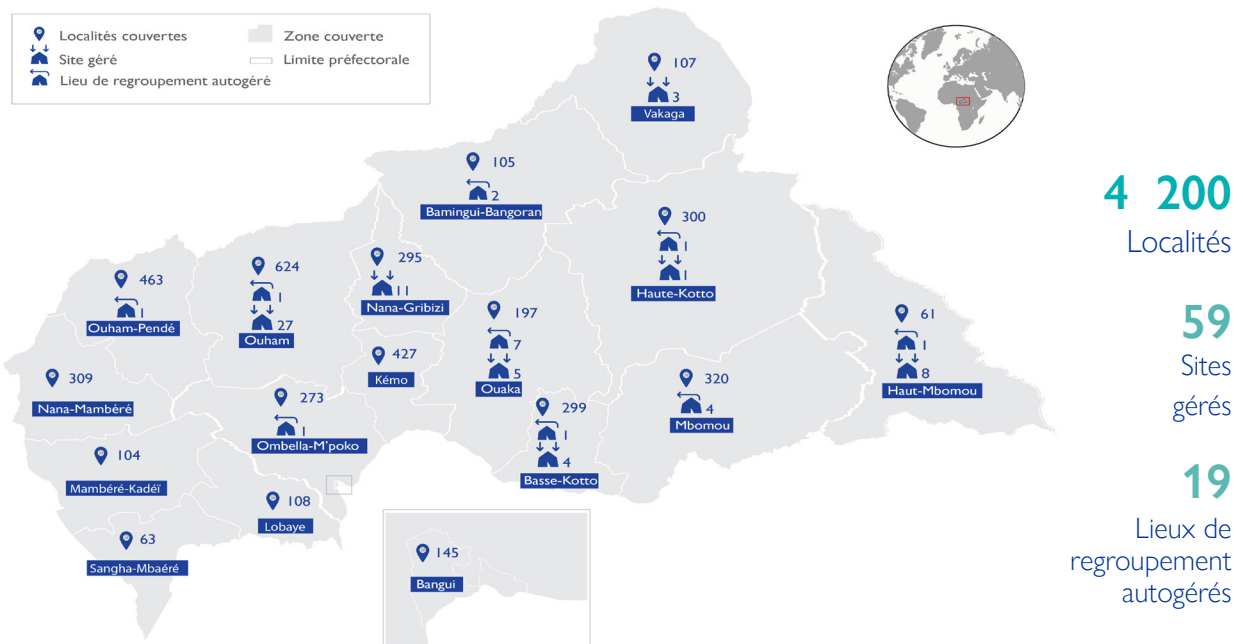
Déplacés internes	Retournés internes	Retournés de l'étranger
Personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat.	Personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir leur lieu de résidence habituel, se sont installées dans une autre localité en RCA, puis sont retournées dans leur lieu de résidence habituel.	Personnes qui ont quitté leur lieu de résidence habituel en RCA, qui ont été déplacées dans un autre pays et qui sont retournées en RCA dans leur localité de provenance avant le déplacement.

COUVERTURE

La DTM a couvert 4 200 localités d'accueil, 59 sites ayant un gestionnaire et 19 lieux de regroupement autogérés évalués entre le 01er mai et le 08 juin 2023 dans la ville de Bangui et les 16 préfectures du pays. La liste de localités affectées par les déplacements et retours a été mise à jour par la DTM en collaboration avec les autorités des entités administratives décentralisées et les acteurs humanitaires dans chaque préfecture couverte.

Certaines localités (263 au total) n'ont pas été évaluées en raison de l'accès humanitaire contraint par l'insécurité sur certains axes. Néanmoins, pour des fins d'analyse, les effectifs de déplacement (ménages et individus PDI et retournés) de ces localités couvertes lors d'évaluations antérieures de la DTM (round 17, décembre 2022) ont été pris en compte dans l'estimation totale de la population déplacée et retournée.

Carte 1 - Préfectures et sites couverts lors du round 18 (mai 2023)



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte de données a été réalisée par dix partenaires de mise en oeuvre qui sont des organisations non gouvernementales nationales formées par l'équipe de la DTM à Bangui au lancement de chaque round de suivi des déplacements (AFEB, CPCA, ESPERANCE, FNHOD, NDA, Vision et Développement, CASAL, JUPEDEC, ARS et Le Samaritain). Les agents enquêteurs sont localement recrutés par les partenaires de mise en oeuvre dans chaque préfecture et localement formés par une équipe constituée de superviseurs de la DTM et de superviseurs déployés par le partenaire opérationnel. En effet, la DTM mobilise des superviseurs dans chaque préfecture et ces derniers sont chargés du suivi des activités en assurant la qualité des informations collectées et la coordination avec les acteurs locaux.

Les activités ont été mises en oeuvre avec des agents du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale qui ont facilité la prise de contact avec les autorités locales, leaders communautaires et ont contribué à la formation des équipes.

Concernant les informateurs clés, un minimum de trois informateurs clés ont été interrogés dans chaque localité en incluant différents profils (leaders communautaires, représentants de déplacés, membres d'associations de jeunes, femmes, travailleurs humanitaires). Les jeunes et les femmes sont inclus parmi les informateurs clés interrogés afin de mieux recueillir les problématiques de protection. Un total de 14 219 informateurs clés ont été interrogés par une équipe constituée d'environ 200 enquêteurs et superviseurs.

LIMITES

Le contexte de l'évaluation a été marqué par des défis d'accès au terrain dont la mauvaise qualité des routes et l'imprévisibilité de la situation sécuritaire. Dans une partie des sous-préfectures de Bakouma (Mbomou), Markounda et Bossangoa (Ouham), Mboki (Haut-Mbomou) et Abba (Nana-Mambere), la présence de groupes armés a limité l'accès de la DTM à certaines zones. De plus, le problème récurrent pour toutes les préfectures en dehors de Bangui est la disponibilité limitée du réseau de télécommunications, compliquant la supervision des équipes.

Les données sectorielles sur les besoins de la population sont présentées de manière générale et sont collectées auprès d'informateurs clés plutôt que des ménages concernés. Elles sont donc présentées dans ce rapport à titre indicatif et ne sauraient remplacer les résultats d'une étude plus approfondie tirée d'une enquête ménage représentative. La section multisectorielle propose donc uniquement un aperçu indicatif des vulnérabilités sectorielles qui doit être considéré avec prudence afin d'orienter des enquêtes thématiques plus approfondies.



Collecte de données
menée du 01er mai
au 08 juin 2023



4 200
Localités couvertes

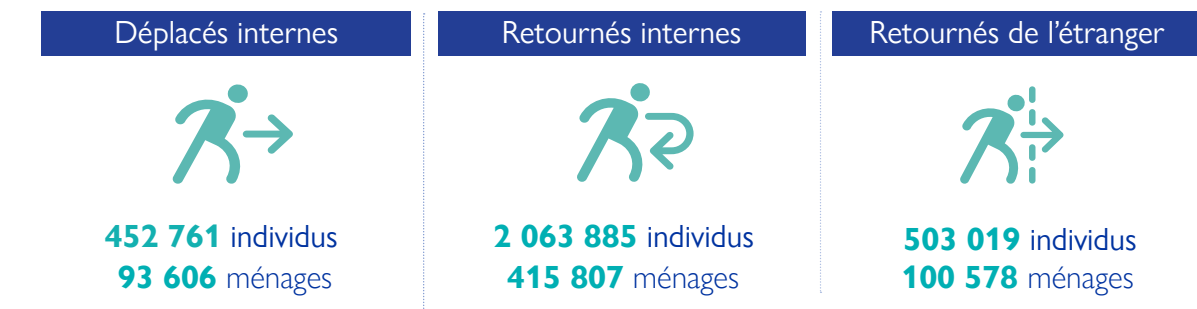


14 219
Informateurs clés
interrogés

APERCU D'ENSEMBLE DES DEPLACEMENTS

La population mobile identifiée par la DTM en mai 2023 est composée de 452 761 déplacés internes (93 606 ménages)⁴, 2 063 885 retournés internes (415 807 ménages) et 503 019 retournés de l'étranger (100 578 ménages). Parmi les ménages PDI répertoriés, 72 pour cent sont au sein des communautés d'accueil, 25 pour cent dans des sites ayant un gestionnaire⁵ et 3 pour cent dans des lieux de regroupement autogérés par la population PDI elle-même.

Figure 1 - Proportion estimée de la population déplacée interne et retournée en mai 2023¹



La DTM a estimé au total 2 532 localités accueillant des personnes déplacées internes (PDI) en RCA. Parmi les 452 761 PDI répertoriées, 35 633 (8%) ont effectué le déplacement en 2023 (entre janvier et mai). Les nouveaux déplacements ont été plus importants dans l'Ouham (8 886 personnes), la Vakaga (4 204), la Basse-Kotto (3 410), la Ouaka (3 385) et la Haute-Kotto (3 365). Ces nouveaux déplacements ont été engendrés par l'activisme de nouveaux groupes armés non-étatiques (dans le Haut-Mbomou), les affrontements continus entre groupes armés rivaux et contre les Forces Armées Centrafricaines (FACA), les conflits liés à la transhumance et la détérioration de la situation sécuritaire au niveau de la frontière avec le Tchad dans la partie Nord-Ouest du pays (préfecture d'Ouham-Pendé).

Concernant le milieu de déplacement, 72 pour cent des PDI sont hébergées dans les communautés d'accueil tandis que 28 pour cent occupent des sites et lieux de regroupement.

La majorité des PDI sont en situation de déplacements secondaires / multiples dans 40 pour cent des localités d'accueil des PDI, montrant l'importance des déplacements pendulaires de courte durée dans ce contexte sécuritaire volatile.

La DTM a estimé au total 3 819 localités accueillant des retournés internes (anciens PDI). Les nouveaux retournés internes depuis le round DTM précédent (décembre 2022) sont estimés à 94 956 personnes ayant effectué le retour entre janvier et mai 2023. Cette nouvelle vague de retours a été plus importante dans la Haute-Kotto (27 761 personnes), l'Ouham (21 079) et la Basse Kotto (10 536). Les retours sont corrélés aux déplacements pendulaires de courte durée durant lesquels les individus retournent dans leur lieu de résidence initial dès le retrait des groupes armés.

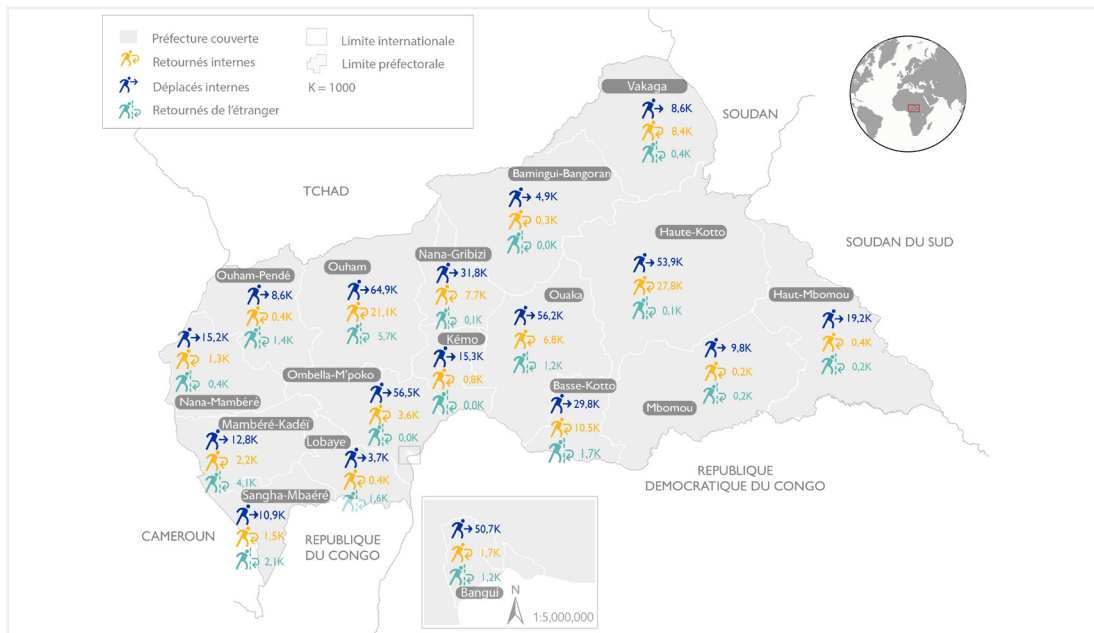
En outre, les retours de l'étranger sont répartis dans 1 681 localités d'accueil. Les nouveaux retours de l'étranger depuis le round DTM précédent (décembre 2022) sont estimés à 20 392 retours. Cette nouvelle vague de retours a été plus importante dans l'Ouham (8 886), la Vakaga (4 204) et la Basse-Kotto (3 410). La crise civilo-militaire soudanaise a entraîné le retour de 4 701 centrafricains dans la Vakaga (préfecture frontalière avec le Soudan)⁶. Les retours de l'étranger proviennent majoritairement du Cameroun dans 41 pour cent des localités, de la République Démocratique du Congo (RDC) dans 27 pour cent, du Tchad (23%) et du Soudan dans (4%).

⁴ La collecte de données a couvert 4 200 localités de présence de déplacés internes ou de retournés. Au total, 263 localités n'ont pas été évaluées car inaccessibles pour des raisons sécuritaires au moment de la collecte de données. Néanmoins, à des fins d'analyse, les effectifs de déplacement et de retour répertoriés dans ces localités lors du round 17 de la DTM ont été pris en compte dans l'estimation totale de la population déplacée interne et retournée.

⁵ Les sites gérés désignent les sites de déplacement ayant un gestionnaire fixe ou mobile dans le cadre de la gestion et coordination des sites, en anglais «Camp Coordination and Camp Management (CCCM)». Les lieux de regroupement autogérés désignent des lieux (écoles, églises) occupés par la population déplacée à la suite d'un choc soudain sans la présence d'un gestionnaire CCCM.

⁶ UNHCR. Sudan Situation - UNHCR External update 14. 19 June 2023.

Carte 2 - Estimations de la population PDI et retournée interne et de l'étranger en mai 2023 par préfecture



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

TENDANCES DES DEPLACEMENTS

Le nombre total de PDI a globalement augmenté de 2 pour cent par rapport au round précédent (décembre 2022)⁷. Cette hausse a été plus importante dans les préfectures de Lobaye (+30%), Ouham (+18%), Haut-Mbomou (+9%) et Nana-Mambere (+7%). Dans la Lobaye, la présence de groupes armés non-étatiques dans la sous-préfecture de Boda a entraîné le déplacement préventif de populations. L'Ouham a connu une recrudescence d'affrontements armés ayant entraîné des nouveaux déplacements plus particulièrement dans les sous-préfectures de Bossangoa, Markounda, Nana-Bakassa et Nanga-Boguila. Ainsi, l'Ouham figure parmi les préfectures ayant connu plus d'alertes du Rapid Response Mechanism (RRM) pendant le premier semestre 2023 (entre 10 et 20 alertes)⁸. Dans la préfecture de Haut-Mbomou, l'activisme d'un nouveau groupe armé non étatique actif dans les sous-préfectures de Bambouti et Obo (commune de Mboki) a entraîné une hausse des déplacements et la fuite des populations vers Zemio. En outre, les affrontements armés ont aussi fait augmenter les déplacements dans la partie Nord-Ouest du pays, plus précisément au niveau de la préfecture de Nana-Mambere (+7%).

Malgré cette tendance à la hausse au niveau national, certaines préfectures ont connu une baisse par comparaison au round précédent telles que la Vakaga (-6%), l'Ouham-Pendé (-5%) et le Bamingui Bangoran (-5%) en raison d'une meilleure perception de la situation sécuritaire en zone d'origine après le retrait de groupes armés, la reprise du contrôle par l'armée nationale et les conditions de vie difficiles dans les zones d'accueil des PDI.

“
Le nombre de PDI a globalement augmenté de 2 pour cent entre décembre 2022 et mai 2023.

⁷ Le calcul de l'évolution des déplacements entre le round 16 (août 2022) et le round 17 (décembre 2022) est relatif à la même zone géographique couverte lors des deux rounds DTM successifs. La commune de Boutélossi (dans la préfecture de Lobaye) a été exclue du calcul de l'évolution car non couverte pour des raisons d'inaccessibilité fluviale lors du round

⁸ REACH. *Bulletin mensuel du Rapid Response Mechanism (RRM)*. République centrafricaine. Avril 2023.

Tableau 1 - Evolution des déplacements entre le round 17 (décembre 2022) et le round 18 (mai 2023) :

Préfecture	Déplacés Internes Round 18	Evolution	%	Retournés internes Round 18	Evolution	%	Retournés de l'étranger Round 18	Evolution	%
Bamingui-Bangoran	4 857	-229	-5%	48 744	428	1%	684	-498	-42%
Bangui	50 733	38	0%	193 136	1 730	1%	66 135	1 156	2%
Basse-Kotto	29 794	-571	-2%	337 007	14 558	5%	145 170	1 695	1%
Haute-Kotto	53 914	-390	-1%	120 374	26 285	28%	686	325	90%
Haut-Mbomou	19 186	1 519	9%	24 421	-6 200	-20%	12 992	110	1%
Kémo	15 321	-409	-3%	169 092	829	0%	15 304	-12	0%
Lobaye	3 705	845	30%	43 010	14 685	52%	11 454	22 736	31%
Mambere-Kadei	12 819	-14	0%	23 458	1 927	9%	22 848	4 097	22%
Mbomou	9 785	16	0%	166 528	1 636	1%	67 356	200	0%
Nana-Gribizi	31 810	-4 795	-13%	195 508	7 445	4%	2 994	74	3%
Nana-Mambere	15 188	937	7%	63 286	290	0%	11 945	-104	-1%
Ombella-Mpoko	56 460	-370	-1%	107 647	3 571	3%	3 744	0	0%
Ouaka	56 203	1 438	3%	133 564	1 854	1%	9 486	1 159	14%
Ouham	64 927	9 708	18%	203 715	17 422	9%	16 456	6 397	64%
Ouham-Pendé	8 560	-493	-5%	189 665	381	0%	79 715	1 477	2%
Sangha-Mbaere	10 900	345	3%	10 435	285	3%	8 880	2 075	30%
Vakaga	8 599	-504	-6%	34 295	3 735	12%	4 684	404	9%
Total	452 761	7 071	2%	2 063 885	90 861	5%	480 533	21 291	5%

Les retours ont connu une hausse significative depuis le round DTM précédent (décembre 2022). Cette augmentation atteint 5 pour cent pour les retours internes et le même pourcentage (5%) pour les retours de l'étranger. La hausse des retours internes a été plus importante dans les préfectures de Lobaye (+52%), Haute-Kotto (+28%), Mambere-Kadei (+9%) et Ouham (+9%). Parallèlement, l'augmentation des retours de l'étranger a été plus considérable dans les préfectures de Haute-Kotto (+90%) et Ouham (64%).

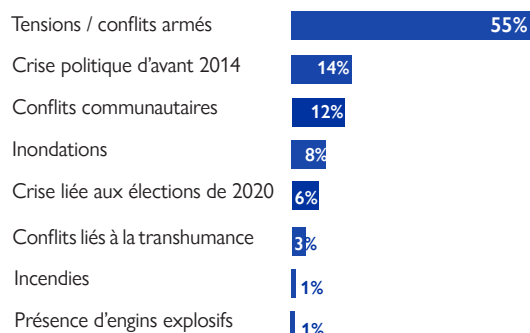
La hausse s'explique principalement par l'occurrence des déplacements pendulaires de courte durée corrélée à la relative amélioration de la situation sécuritaire après le retrait des éléments armés. En plus de ces facteurs, la crise soudanaise a fait augmenter les retours de l'étranger dans les préfectures frontalières avec le Soudan (la Vakaga et la Haute-Kotto). La Vakaga a notamment connu une hausse des retours de l'étranger de 9 pour cent en provenance du Soudan.

CAUSES DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

CAUSES DE DEPLACEMENT

D'après les informateurs clés, la majorité des PDI (55%) s'est déplacée à cause des conflits armés (exactions et affrontements entre FACA et groupes armés non-étatiques). Les autres facteurs ayant entraîné le déplacement forcé des ménages sont respectivement liés à la crise politique d'avant 2014 (14%), les conflits communautaires (12%), les inondations (8%), la crise liée aux élections de 2020 (6%), les conflits induits par la transhumance (3%), les incendies (1%) et les incidents liés à la présence d'engins explosifs (1%).

Figure 2 - Principaux motifs de déplacement des PDI :



Les conflits armés, politiques et communautaires représentent la principale cause de déplacements dans le pays (pour 88% des PDI) et constituent la première cause de déplacement dans chacune des 16 préfectures et la ville de Bangui. Ceci montre les impacts humanitaires considérables des décennies de conflits politiques, communautaires et impliquant des groupes armés. Les désastres (inondations et incendies) ont causé le déplacement de 40 631 personnes et constituent la deuxième cause majeure de déplacements après les conflits armés, politiques et communautaires. L'impact du climat sur les déplacements semble plus considérable dans les zones urbaines de Bangui et Ombella-Mpoko où respectivement 30 pour cent et 35 pour cent des personnes se sont déplacées en raison des inondations et / ou incendies.

Ces déplacements risquent de continuer en cette période hivernale à partir du deuxième semestre 2023 (de janvier à novembre) avec la création potentiel de nouveaux lieux de regroupement entre juin et novembre 2023.

Par ailleurs, les tensions liées à la transhumance ont entraîné le déplacement de 12 366 personnes dans les localités situées le long des couloirs de transhumance. Les préfectures les plus affectées semblent la Nana-Gribizi, le Bamingui-Bangoran, la Sangha-Mbaere, la Nana-Mambere et l'Ouham.

CAUSES DE RETOUR

L'amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine reste la principale cause de retour de la majorité des retournés internes et de l'étranger dans 80 pour cent de localités accueillant des retournés internes contre 52 pour cent chez les retournés de l'étranger. Ceci montre que le retour reste globalement conditionné par l'évolution de la situation sécuritaire dans la localité de résidence initiale. Hormis la situation sécuritaire, les mauvaises conditions de vie en zone d'accueil restent la deuxième cause de retour la plus importante (14% chez les retournés internes et 23% chez les retournés de l'étranger). Ceci s'explique par l'insuffisance de l'assistance humanitaire dans les zones d'accueil des PDI, la perte des moyens de subsistance et les difficultés d'accès à des services de base.

En outre, les discriminations subies dans les zones d'accueil engendrent également des retours de l'étranger (8%). Ceci s'explique potentiellement par des difficultés d'intégration et d'accès aux services plus importantes chez les personnes qui se sont déplacées dans les pays frontaliers (Tchad, République démocratique du Congo et Cameroun).

“

L'amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine reste la principale cause de retour dans 80 pour cent des localités d'accueil des retournés internes.

Tableau 2 - Principales causes de retour de la majorité des retournés internes et de l'étranger :

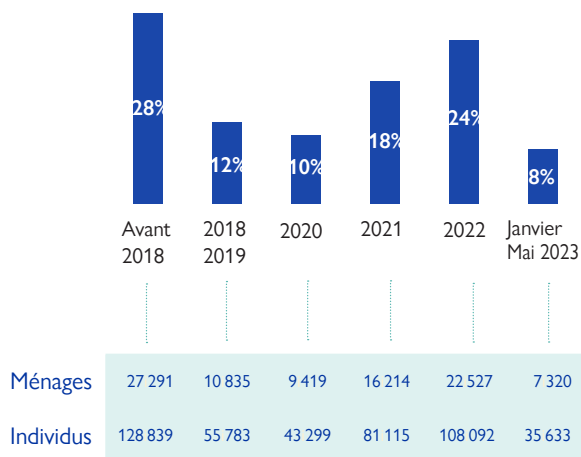
Retournés internes	Causes de retour	Retournés de l'étranger
80%	Amélioration sécuritaire en zone d'origine	52%
14%	Faibles conditions de vie en zone d'accueil	23%
3%	Rejoindre d'autres membres de la famille	1%
1%	Recherche d'opportunités économiques	13%
1%	Détérioration sécuritaire en zone d'accueil	2%
0%	Discrimination / persécution	8%
1%	Autres (accès à l'aide humanitaire, aux services de base etc.)	1%

PERIODES DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

PERIODES DE DEPLACEMENT

Plus du quart des déplacés internes (28%) se sont déplacés pour la première fois avant 2018. Ces derniers sont en situation de déplacement prolongé car non encore rassurés par la situation sécuritaire dans leur zone d'origine pour la plupart, tandis que d'autres ont trouvé des opportunités d'intégration plus durables dans leur lieu de déplacement actuel (possession d'abris durables, accès à des opportunités économiques etc). La vague de PDI était plus faible pendant la période 2018-2019 (12%) par comparaison aux années antérieures en raison de la stabilité suscitée par les accords de paix de Khartoum. Les déplacements ont connu une nouvelle ampleur à partir de l'année 2021 jusqu'au premier semestre 2023 en raison des affrontements continus entre éléments armés, les conflits liés à la transhumance et les inondations pendant la période hivernale.

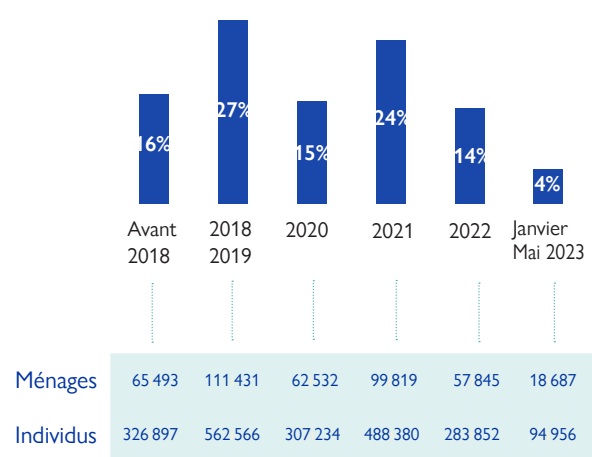
Figure 3 - Pourcentage et nombre de PDI par périodes de déplacement :



PERIODES DE RETOUR

Les vagues de retours restent toujours plus importantes pendant la période 2018-2019 où 27 pour cent des personnes ont effectué le retour. Ces retours ont été suscités par une relative stabilité à la suite de la signature des [accords de paix de Khartoum de 2019](#)⁹. Un ralentissement des retours a été constaté pendant l'année électorale de 2020 marquée par la création d'une coalition de groupes armés ayant pour objectif de bloquer le processus électoral : 15 pour cent des individus sont retournés en 2020 contre 27 pour cent en 2018/2019. Après cette baisse en 2020, les vagues de retour ont de nouveau connu une hausse en 2021 correspondant à la reprise de grandes villes par les FACA et au retranchement des groupes armés au niveau des axes. Toutefois, un ralentissement des retours a été constaté en 2022 et en 2023 en raison de l'insécurité continue rythmée par des affrontements armés.

Figure 4 - Pourcentage et nombre de retournés internes par périodes de retour :



“

35 633 PDI se sont déplacées pour la première fois en 2023 (entre janvier et mai).

⁹ MINUSCA. [Accord politique pour la paix et la réconciliation](#). 2019

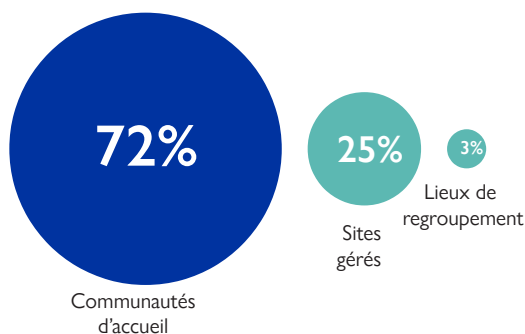
MILIEU DE DEPLACEMENT

La majorité des PDI (72%) vivent dans des communautés d'accueil tandis que 28 pour cent sont hébergés dans des sites et lieux de regroupement¹⁰. Les préfectures qui concentrent le plus grand nombre de PDI dans les sites sont la Haute-Kotto où le site de PK3 héberge 60 pour cent des PDI de cette préfecture ainsi que l'Ouham qui compte 27 sites actifs accueillant 40 pour cent des PDI de l'Ouham. La présence des PDI dans les communautés d'accueil augmente également la vulnérabilité des populations hôtes à cause de la pression sur les services de base limités. Les PDI sur les sites et en familles d'accueil sont dans une situation de vulnérabilité très préoccupante avec des besoins sévères en nourriture, en abris, en services de protection et en services de base (EHA, santé et éducation).

DEMOGRAPHIE

Les hommes et les femmes constituent respectivement 49 pour cent et 51 pour cent de la population PDI¹¹. Les enfants et adolescents (0 à 17 ans) représentent environ la moitié de la population (49%) (incluant les enfants de moins de 5 ans qui comptent pour 18%), tandis que les personnes âgées de 60 ans et plus sont minoritaires dans la population (4%). La taille moyenne des ménages PDI est de 5 individus. Toutefois, il faut considérer que l'hébergement des PDI par d'autres ménages augmente le nombre d'individus par abris et les besoins des ménages hôtes. La forte proportion de femmes, d'enfants et de personnes âgées suggère le besoin de prise en compte des besoins spécifiques des catégories les plus vulnérables lors des assistances destinées aux populations déplacées et hôtes qui les hébergent.

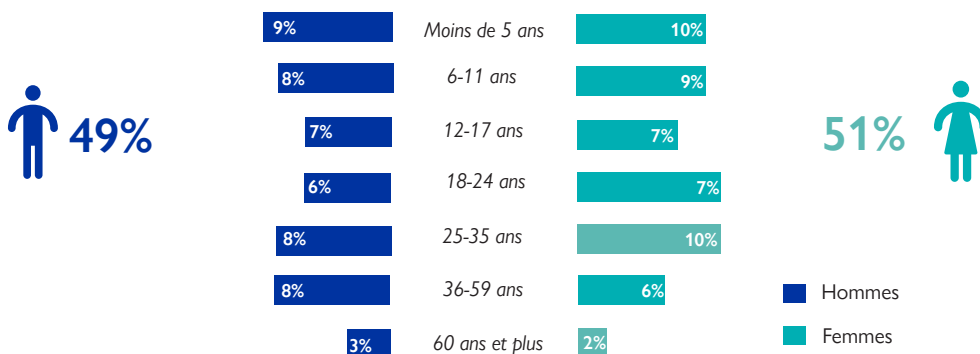
Figure 5 - Répartition des ménages PDI par milieu de déplacement :



“

La taille moyenne des ménages PDI est de 5 individus. Les enfants et adolescents (de moins de 18 ans) constituent environ la moitié (49%) des PDI.

Figure 6 - Composition démographique des ménages PDI :



¹⁰ Les sites gérés désignent les sites de déplacement ayant un gestionnaire fixe ou mobile dans le cadre de la gestion et coordination des sites, en anglais «Camp Coordination and Camp Management (CCCM)». Les lieux de regroupement autogérés désignent des lieux (écoles, églises) occupés par la population déplacée à la suite d'un choc soudain sans la présence d'un gestionnaire CCCM.

¹¹ Les informations démographiques ont été estimées sur la base d'un échantillon aléatoire constitué de 14 459 ménages PDI dans les localités d'accueil des PDI. Les données démographiques ont permis de répertorier le nombre d'individus (hommes / femmes) par tranche d'âge : 0 à 5 ans, 6 à 11 ans, 12 à 17 ans, 18 à 59 ans et 60 ans et plus.



Crédit photo : abris de ménages PDI complètement détruits à cité de l'amitié (Ndélé) pendant les inondations du mois d'août 2022.
© OIM août 2022.



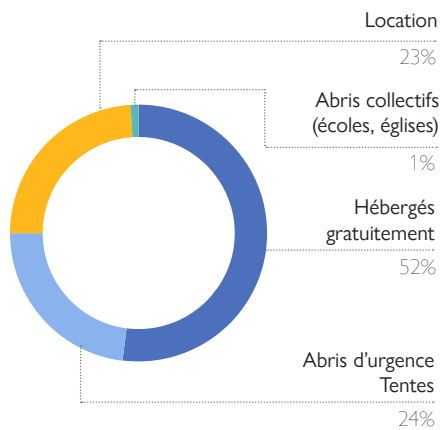
BESOINS HUMANITAIRES MULTISECTORIELS DANS LES LOCALITES D'ACCUEIL DES DEPLACES INTERNES

Crédit photo : école mixte de Kéné (commune de Ngoumbélé - préfecture de Kemo) en état de dégradation avancée, fréquentée par des élèves de huit villages environnants. © ONG FNHOD Mai 2023.

ABRIS

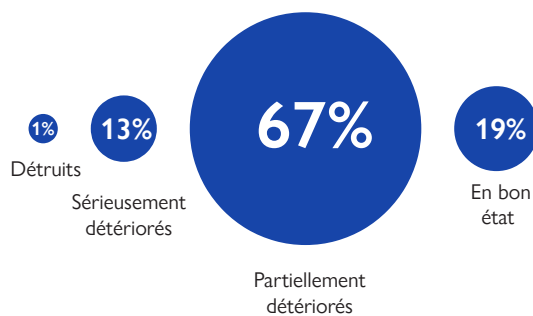
Plus de la moitié des ménages PDI (52%) sont hébergés gratuitement par une famille d'accueil, 24 pour cent vivent dans des abris d'urgence, 23 pour cent en location et le reste (1%) dans des abris collectifs (bâtiments publics, écoles, églises etc.). L'hébergement des PDI dans les familles d'accueil augmente la pression sur les ressources alimentaires et les articles non alimentaire déjà limités. Parallèlement, les ménages qui occupent les sites et lieux de regroupement ont des besoins importants en renouvellement des abris d'urgence souvent en très mauvais état surtout pendant la saison hivernale.

Figure 7 - Répartition des ménages PDI par type d'hébergement :



La majorité des abris occupés par la ménages PDI (en hébergement, location ou abris d'urgence) sont partiellement endommagés dans 67 pour cent des localités et sérieusement endommagés ou complètement détruits dans 14 pour cent des localités.

Figure 8 - Etat des abris occupés par la majorité des ménages PDI :



La destruction et les dommages importants sur les abris sont causés par les conflits durant lesquels des incendies volontaires sont parfois perpétrés, des incendies domestiques et par les inondations et vents violents surtout pendant la période hivernale de juin à novembre. Les types de dommages subis sont notamment les déchirures au niveau des bâches pour les abris d'urgence, les fuites, dommages sur les toitures pour les habitats traditionnels en paille abritant la majorité des PDI.

D'après les informateurs clés, la majorité des PDI sont propriétaires de leur logement dans leur localité de provenance initiale dans 94 pour cent des localités. En outre, la majorité des ménages PDI propriétaires ne détiennent une attestation / preuve de propriété que dans 5 pour cent des localités. Cette absence de documents pourrait entraîner des difficultés lors de la récupération des abris en cas de retour si ces abris sont éventuellement occupés par d'autres entités (voisins, groupes armés etc.).

“

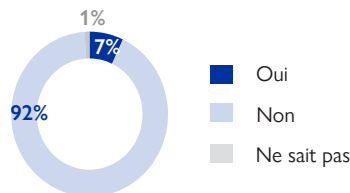
Les abris de la majorité des PDI sont endommagés dans 81 pour cent des localités d'accueil.

PROTECTION

SECURITE

Des incidents sécuritaires graves durant lesquels des personnes ont été tuées ou gravement blessées ont été rapportés dans 7 pour cent des localités d'accueil des PDI. Ce taux est plus élevé dans les préfectures de Haut-Mbomou (45%), Vakaga (39%) et Haute-Kotto (28%). Ce pourcentage plus élevé dans le Haut-Mbomou s'explique par la présence importante de groupes armés au niveau des axes. Les types d'incidents sécuritaires les plus rapportés sont respectivement les attaques au niveau des localités (26%), les agressions physiques (24%) et les Violences Basées sur le Genre (VBG) (20%).

Figure 9 - Pourcentage de localités ayant connu des incidents sécuritaires au cours des 30 jours précédant l'évaluation :



La nature des incidents sécuritaires diffère en fonction des préfectures. Ainsi, les vols et cambriolages constituent les incidents sécuritaires les plus cités dans les zones urbaines de Bangui / Ombella-Mpoko tandis que les attaques sont les types d'incidents sécuritaires les plus prépondérants dans la Vakaga, la Nana-Mambere et le Haut-Mbomou. Parallèlement, les VBG constituent le type d'incident sécuritaire le plus signalé dans la Haute-Kotto (77%) et l'Ouham-Pende (44%).

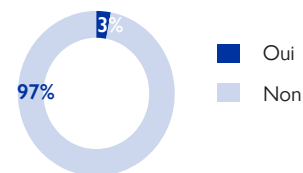
Tableau 3 - Types d'incidents sécuritaires rapportés au cours des 30 jours précédant l'évaluation :

Types d'incidents sécuritaires	Pourcentage de localités
Attaques sur la localité	26%
Agressions physiques	25%
Violences Basées sur le Genre (VBG)	20%
Affrontements armés	6%
Vols et cambriolages	5%
Abus des forces de sécurité	5%
Conflits communautaires	5%
Présence de transhumants armés	3%
Enrôlement des jeunes par les groupes armés	2%
Enlèvements	2%
Contrôles ou arrestations arbitraires	1%

¹²OCHA. [Aperçu des besoins humanitaires 2023](#). République centrafricaine. Novembre 2022

En outre, les informateurs clés ont signalé des risques de présence d'engins explosifs dans 3 pour cent des localités de présence des PDI et ce taux atteint 26 pour cent dans l'Ouham-Pendé, plus particulièrement dans la sous-préfecture de Bocaranga. D'après le HNO 2023, 40 incidents impliquant des restes d'engins explosifs ont été signalés en 2022 durant lesquels huit civils ont été tués et 32 blessés¹². Malgré ces incidents sécuritaires graves, la sensibilisation sur les risques d'engins explosifs reste globalement insuffisante. En effet, aucune sensibilisation sur ces risques n'a été faite dans 70 pour cent des localités.

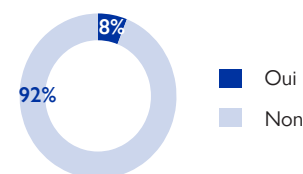
Figure 10 - Pourcentage de localités où des risques d'incidents liés à la présence d'engins explosifs ont été signalés :



ACCES A LA DOCUMENTATION LEGALE

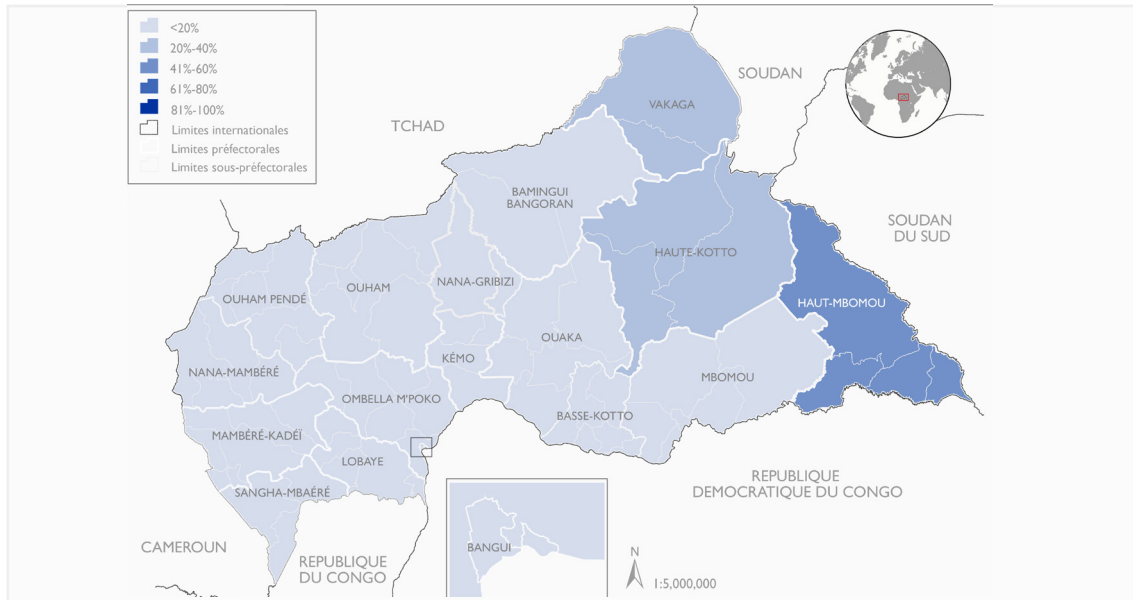
L'accès à la documentation légale est critique : au moins la moitié des PDI possède de la documentation légale (ex. carte d'identité nationale) dans 8 pour cent des localités. Cette proportion semble meilleure dans les zones urbaines de Bangui (31%) et Ombella-Mpoko (17%). En outre, au moins la moitié des enfants des PDI possèdent un extrait de naissance dans 24 pour cent des localités. Le manque de documentation légale peut exposer les PDI à des tracasseries, voire des violences lors du contrôle d'identité (par l'armée, les groupes armés, les forces de l'ordre) pendant que le manque d'extrait de naissance constitue une barrière importante à la scolarisation des élèves.

Figure 11 - Pourcentage de localités où au moins la moitié des PDI possède un document d'identification légal :



PROTECTION

Carte 3 - Pourcentage de localités où des incidents sécuritaires ont été rapportés au cours des 30 jours précédant l'évaluation :

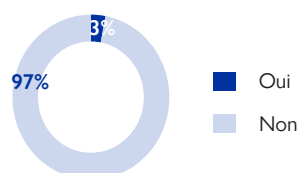


Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

TRAVAIL FORCE

Les informateurs clés ont indiqué la présence de personnes obligées de travailler contre leur gré dans 3 pour cent des localités, ce taux étant plus élevé dans les préfectures de Haut-Mbomou (36%) et Mbomou (12%). Les principales raisons expliquant que des individus travaillent contre leur gré sont les contraintes et menaces de représailles ainsi que le manque d'opportunités économiques. Les secteurs d'emploi d'individus contre leur gré les plus cités restent les travaux champêtres (52%), le travail domestique (31%) et le secteur de la construction (27%). Dans le Haut-Mbomou en particulier, l'enrôlement forcé des jeunes par les groupes armés constituent le principal secteur d'emploi des individus contre leur gré (96%). Les personnes les plus exposées au travail forcé sont les garçons et filles incluant des personnes mineures, ce qui affecte la scolarisation de ces derniers. Les personnes qui imposent ce travail forcé sont des membres de la famille, des leaders communautaires, la population hôte hébergeant les PDI ainsi que les groupes armés (signalés dans la Haut-Mbomou).

Figure 12 - Pourcentage de localités dans lesquelles des situations de travail forcé ont été signalées :



MECANISMES DE SIGNALEMENT DES VIOLATIONS DES DROITS

Les informateurs clés ont indiqué la présence de mécanismes permettant de signaler les violations des droits et abus dans 79 pour cent des localités. Les mécanismes existants les plus cités sont respectivement la communauté locale (21%), la police (19%), les chefs traditionnels (17%) et la justice (17%). Il faut noter que le recours aux mécanismes légaux et juridiques tels que la police ou la justice est plus important dans la zone urbaine de Bangui et Ombella-Mpoko tandis que les mécanismes traditionnels de règlement des conflits (autorités locales, religieuses) semblent davantage sollicités dans les autres préfectures.

Tableau 4 - Mécanismes de signalement des violations les plus utilisés par la population :

Mécanismes de signalement des violations des droits	Pourcentage de localités
Communauté locale	21%
Police	18%
Système judiciaire	17%
Chefs traditionnels	17%
Forces Armées Centrafricaines (FACA)	11%
Autorités locales (maires, préfets)	9%
ONG, acteurs humanitaires	4%
MINUSCA	2%
Autres (comités, institutions religieuses etc.)	1%

SECURITE ALIMENTAIRE

SOURCES DE NOURRITURE

Les trois sources de nourriture les plus citées dans les localités d'accueil des PDI sont la propre production agricole (96%), l'achat au marché (59%) et la chasse, pêche et cueillette (35%). Ceci montre que les PDI ont globalement accès aux terres cultivables. L'aide alimentaire fournie par le gouvernement ou les acteurs humanitaires a été citée parmi les principales sources de nourriture dans 6 pour cent des localités et ce taux atteint 27 pour cent dans la Haute-Kotto. Ceci sous-tend une dépendance à l'aide humanitaire pour la nourriture dans ces zones d'installation des PDI en particulier.

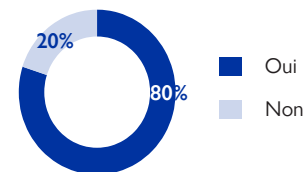
Figure 13 - Trois principales sources de nourriture de la majorité des ménages, par pourcentage de localités :

1	Propre production agricole	96%
2	Achat au marché	59%
3	Chasse, pêche et cueillette	35%

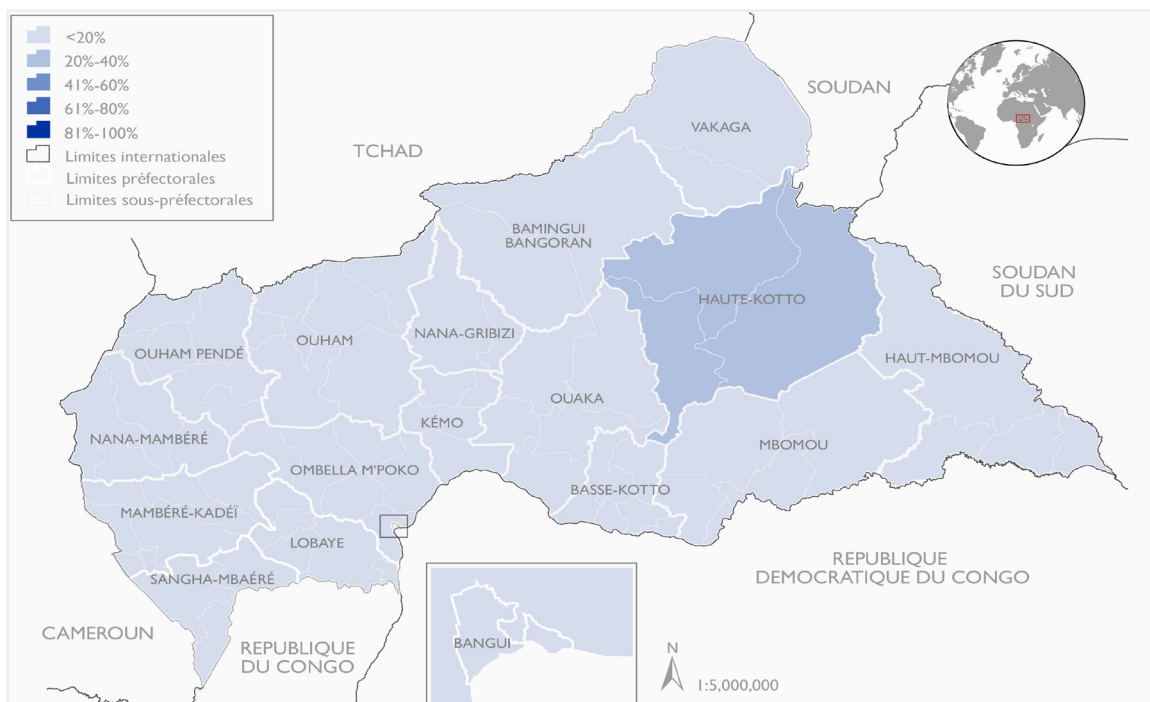
ACCES A DES TERRES CULTIVABLES

Les informateurs clés ont indiqué qu'au moins la moitié des PDI ont accès à des terres cultivables et pratiquent l'agriculture dans une grande majorité des localités d'accueil des PDI (80%). Parmi ces localités, la terre est mise à disposition ou prêtée par la population locale dans 75 pour cent. L'agriculture constitue également une source de revenus car des ménages PDI pratiquent le petit commerce pour vendre les produits agricoles. Pour autant, les principales contraintes à l'agriculture sont le manque de semences (dans 56% des localités où les PDI pratiquent l'agriculture) et le manque d'outils agricoles (27%).

Figure 14 - Pourcentage de localités dans lesquelles au moins la moitié des PDI ont accès à la terre pour cultiver :



Carte 4 - Pourcentage de localités où l'aide humanitaire a été rapportée comme la principale source de nourriture de la majorité de la population au cours des 30 derniers jours précédant l'évaluation :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ACCES AU MARCHÉ

Les informateurs clés ont indiqué que la population a accès à un marché dans 84 pour cent des localités d'accueil des PDI, ce taux étant plus faible dans le Haut-Mbomou (51%) et le Kemo (65%). Le marché principal est situé à plus d'une heure de marche dans 22 pour cent des localités. Cette distance des marchés est principalement liée à l'insuffisance des marchés de consommation surtout dans les préfectures de Nana-Gribizi et Bamingui-Bangoran. Ceci affecte l'accès alimentaire des ménages surtout pendant la période de soudure durant laquelle les stocks agricoles sont épuisés.

Figure 15 - Pourcentage de localités dans lesquelles la majorité de la population a accès à un marché :

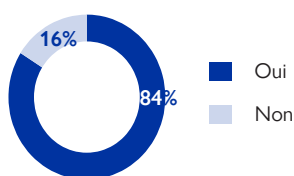
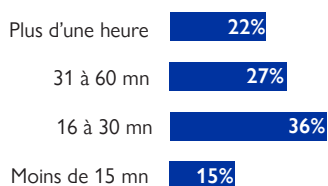
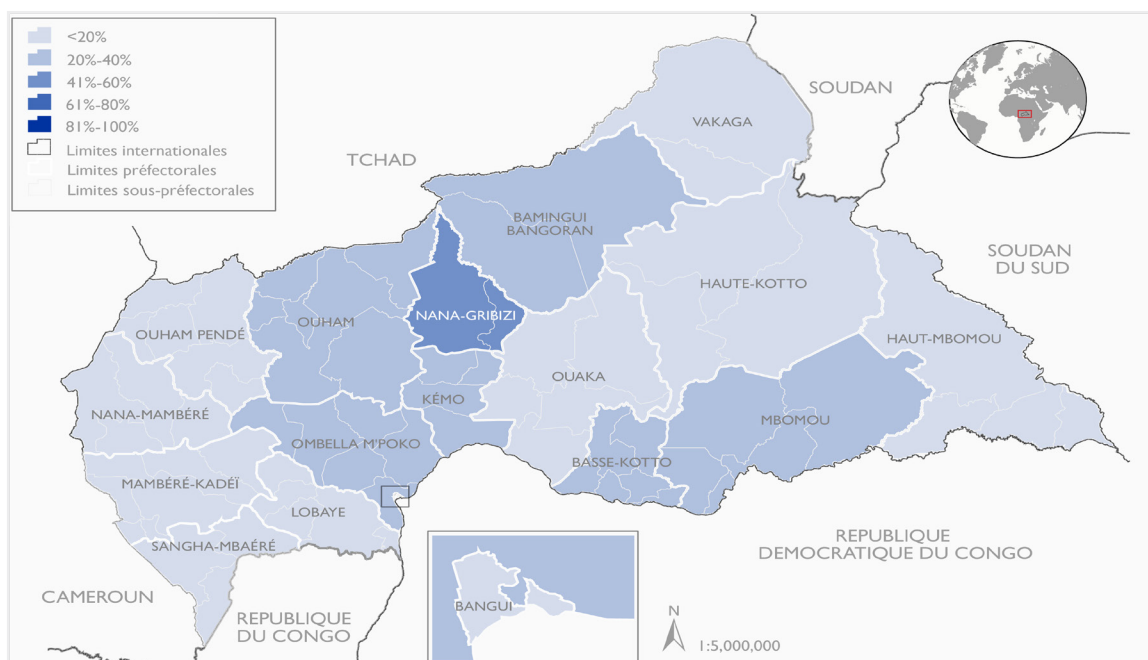


Figure 16 - Répartition des localités selon la durée du trajet vers le marché le plus proche :



Carte 5 - Pourcentage de localités où les populations mettent plus d'une heure pour accéder au marché principal :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

Les marchés ont été rapportés comme faiblement approvisionnés dans 26 pour cent des localités, moyennement approvisionnés dans 55 pour cent et très bien approvisionnés dans 19 pour cent. Le taux d'approvisionnement des marchés semble plus faible dans les préfectures de Nana-Mambere (60%), Sangha-Mbaere (50%) et Haut-Mbomou(46%). Les facteurs qui limitent l'approvisionnement des marchés les plus cités sont l'augmentation des prix (55%), la faible production agricole (14%), le manque de moyens financiers (12%) et l'insécurité qui limite le transport des produits (9%).

Figure 17 - Niveau d'approvisionnement des marchés, par proportion de localités :



Concernant l'insécurité, les transporteurs peuvent subir des agressions en route lors du transport des produits. La hausse des prix des produits est notamment liée à la rareté du carburant et à l'augmentation du coût du carburant. De surcroît, le mauvais état des routes sur certains axes complique le transport des produits. Tous ces facteurs affectent la sécurité alimentaire des ménages hôtes et PDI. D'après le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), 49 pour cent de la population seront en situation de crise et d'urgence (phase 4) d'insécurité alimentaire en 2023.

EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

APPROVISIONNEMENT EN EAU

Les principales sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées dans les localités d'accueil des PDI sont les forages à pompe manuelle (73%), les puits traditionnels / à ciel ouvert (58%) et l'eau de surface (40%). Les sources d'eau non améliorées (puits traditionnels, eau de surface) semblent plus utilisées dans les préfectures de Basse-Kotto, Haute-Kotto, Lobaye, Haut-Mbomou où les puits traditionnels ou l'eau de surface constituent la principale source d'approvisionnement en eau dans plus de 70 pour cent des localités. Le recours à des sources d'eau non améliorées s'explique par la faible couverture du réseau d'approvisionnement en eau sur le plan national y compris dans les zones urbaines de Bangui, Ombella-Mpoko et par l'insuffisance d'infrastructures d'eau telles que les forages.

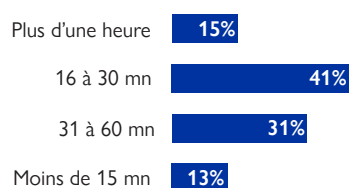
Figure 18 - Trois principales sources d'approvisionnement en eau les plus citées, par proportion de localités :

1	Forage à pompe manuelle	73%
2	Puits traditionnel à ciel ouvert	58%
3	Eau de surface	40%

ACCES A L'EAU

Les informateurs clés ont indiqué que la majorité de la population met moins de 30 minutes pour l'accès à la principale source d'eau dans 82 pour cent des localités, entre 30 minutes et 1 heure dans 15 pour cent des localités et plus d'une heure dans 3 pour cent. En outre, le temps d'attente au niveau des points d'eau est supérieur à 30 minutes dans 46 pour cent des localités. Ce taux dépasse la moitié des localités (50%) dans les préfectures d'Ouham, Basse-Kotto, Lobaye et Nana-Mambere. Ce long temps d'attente s'explique par l'insuffisance des sources d'approvisionnement en eau potable et peuvent générer des tensions et disputes entre les populations.

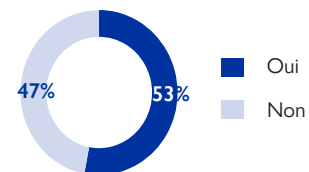
Figure 19 - Temps d'attente au niveau des points d'eau, par pourcentage de localités :



QUALITE DE L'EAU

D'après les informateurs clés, la majorité de la population a accès à de l'eau potable dans 53 pour cent des localités, ce taux étant plus faible dans la Nana-Mambere (9%), la Basse-Kotto (16%), la Haute-Kotto (22%) et le Kemo (34%). Ceci est corrélé à l'utilisation importante de sources d'eau non améliorées telles que l'eau de surface et les puits traditionnels à ciel ouvert dans ces mêmes préfectures. La consommation de l'eau non potable provenant de sources d'eau non améliorées peut susciter des maladies à origine hydrique. De plus, aucun ménage n'utilise des méthodes de traitement de l'eau dans 79 pour cent des localités. Il en découle un besoin important de renforcer la sensibilisation sur les méthodes de traitement de l'eau pour diminuer les risques de maladies (diarrhées, vomissements, etc).

Figure 20 - Pourcentage de localités dans lesquelles les ménages ont accès à de l'eau potable :

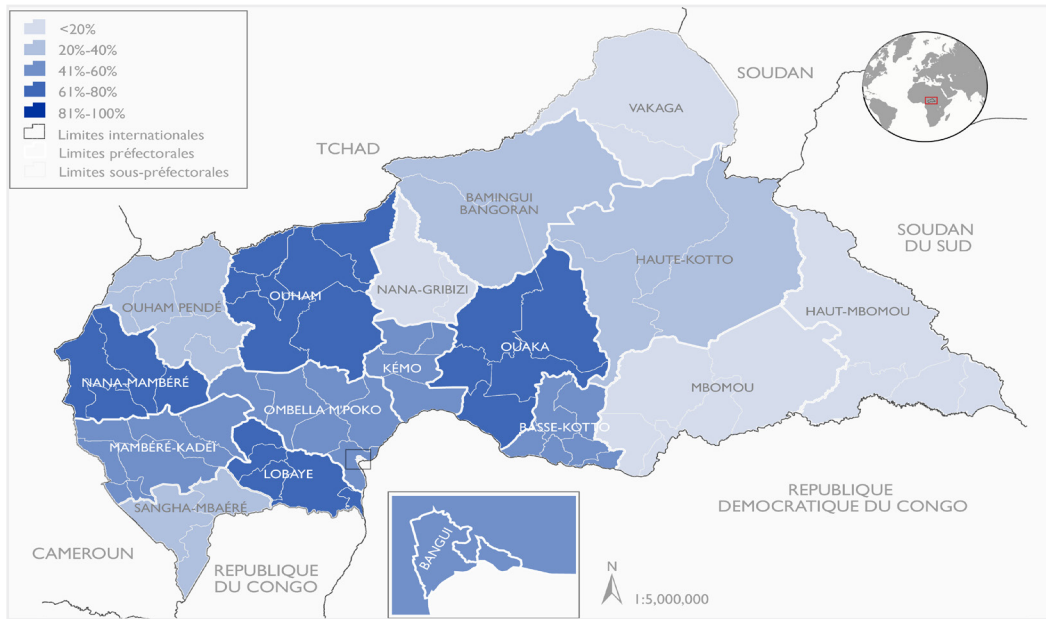


Les principaux obstacles pour l'accès à l'eau potable les plus cités sont le long temps d'attente au niveau des points d'eau (60%), l'insuffisance des sources d'approvisionnement en eau potable (51%) et la distance par rapport aux points d'eau (31%). Ces obstacles freinent l'accès à l'eau potable figurant parmi les besoins prioritaires des ménages hôtes et déplacés. Compte-tenu de ces difficultés, il serait nécessaire de renforcer la construction et la réhabilitation des infrastructures d'eau (forages, puits améliorés) et la sensibilisation des ménages sur les méthodes de traitement de l'eau pour diminuer les risques d'exposition aux maladies d'origine hydrique.

Figure 21 - Principaux obstacles d'accès à l'eau, par proportion de localités :

1	Long temps d'attente	60%
2	Insuffisance des sources d'approvisionnement	51%
3	Distance par rapport aux points d'eau	31%

Carte 6 - Pourcentage de localités où la population met plus de 30 minutes pour accéder à la principale source d'eau :

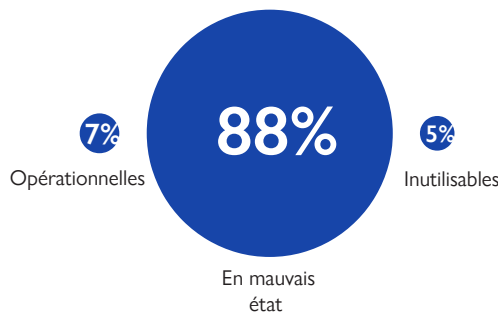


Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ASSAINISSEMENT ET HYGIENE

D'après les informateurs clés, au moins la moitié des PDI ont accès à des latrines dans 37 pour cent des localités. Ce taux est plus faible dans les préfectures de Haut-Mbomou (21%), Bamingui-Bangoran (21%) et Lobaye (23%). Ceci sous-tend une forte pratique de la défécation à l'air libre en cas d'absence de latrines avec des risques de perpétuation de maladies diarrhéiques. De surcroît, les latrines ont été rapportées comme en mauvais état ou inutilisables dans 93 pour cent des localités et non séparées dans 89 pour cent des localités.

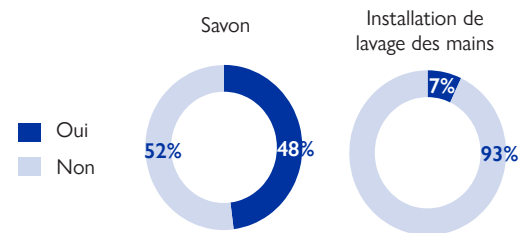
Figure 22 - Répartition des localités selon l'état des latrines communautaires utilisées par la majorité de la population :



Concernant les articles d'hygiène, au moins la moitié de la population a accès à des installations de lavage des mains fonctionnelles dans 7 pour cent des localités et à du savon en quantité suffisante dans 48 pour cent, ce taux étant plus faible dans les préfectures d'Ouham-Pendé (3%) et Basse-Kotto (16%).

La Basse-Kotto figure parmi les préfectures ayant les besoins les plus sévères en eau, hygiène et assainissement de façon générale en plus de la Haute-Kotto, la Lobaye, le Haut-Mbomou et le Kemo. Concernant l'hygiène principalement, il ressort de ce constat un besoin important de renforcer la distribution d'articles d'hygiène pour faciliter aussi la mise en œuvre de mesures préventives contre d'éventuelles maladies et épidémies.

Figure 23 - Pourcentage de localités dans lesquelles au moins la moitié de la population a accès à une installation de lavage des mains fonctionnelle et du savon :



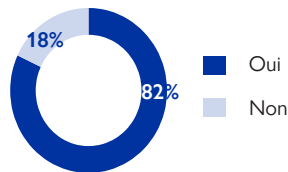
BESOINS PRIORITAIRES EN EHA

Le besoin prioritaire en EHA le plus cité dans chacune des 16 préfectures reste la construction et la réhabilitation des points d'eau (77%). Les autres besoins cités sont la provision d'articles d'EHA, les conseils pour l'entretien des points d'eau ainsi que la construction de latrines. Ceci s'explique par l'insuffisance des sources d'eau, le manque de latrines et d'articles d'hygiène.

SANTE

Les informateurs clés ont indiqué qu'il existe des services médicaux accessibles dans 82 pour cent des localités. Les services médicaux les plus cités sont les centres de santé (54%), les hôpitaux (35%) et les postes de santé (26%). En cas d'absence de services médicaux, les populations sont obligées de parcourir de très longues distances (au niveau du chef-lieu de la sous-préfecture) pour avoir accès à un centre ou poste de santé. Ceci représente des coûts supplémentaires qui contribuent à freiner l'accès aux soins.

Figure 24 - Pourcentage de localités disposant de services médicaux accessibles :



La majeure partie de la population met plus d'une heure pour l'accès aux services médicaux dans 15 pour cent des localités, ce qui est lié à l'insuffisance de services de santé en général. Les obstacles les plus cités pour l'accès aux soins sont le manque de moyens financiers (70%), la qualité des soins insuffisante (63%) et le manque de personnel qualifié (50%).

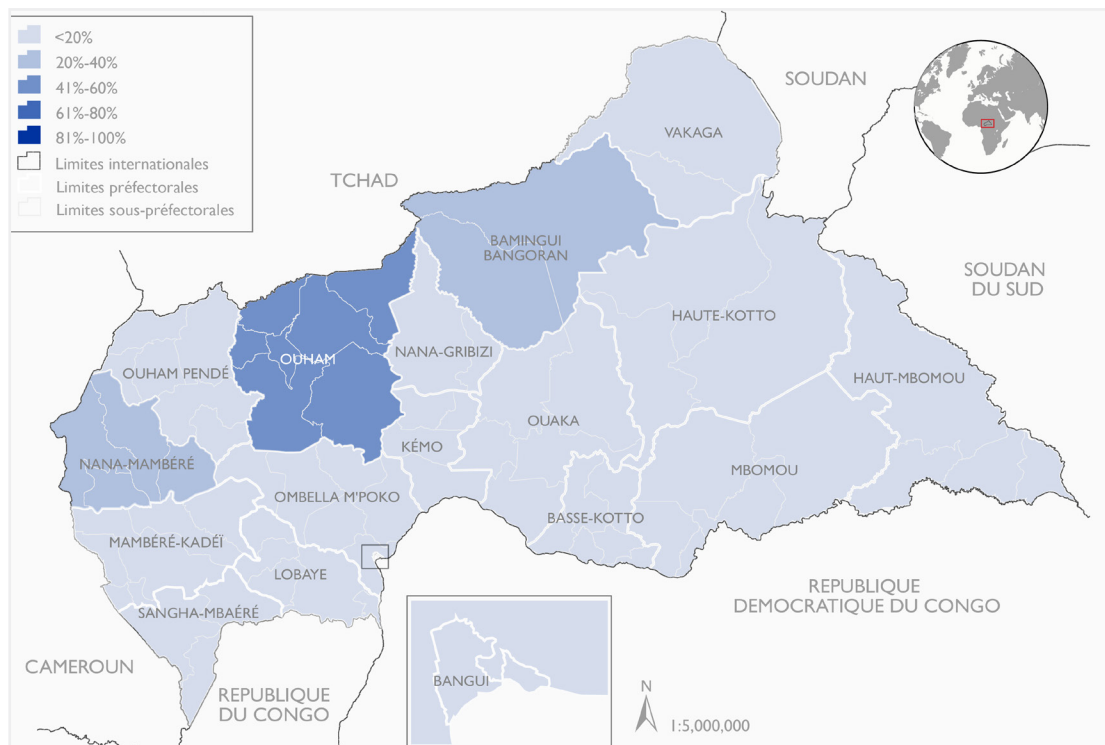
La perte des moyens de subsistance des PDI limite l'accès aux services de base incluant la santé. Le manque de personnel qualifié est fortement lié à l'insécurité qui impacte l'affectation de personnel de santé qualifié dans les zones d'insécurité.

Compte-tenu de ces défis, les besoins en santé les plus cités sont par ordre d'importance la provision de médicaments / vaccins (38%), l'augmentation des services de santé (29%), et les transferts monétaires inconditionnels qui pourront être utilisés pour les frais médicaux (17%).

Tableau 5- Besoins prioritaires en santé de la majorité de la population :

Besoins prioritaires en santé	Pourcentage de localités
Provision de médicaments et vaccins	38%
Augmentation des services de santé	29%
Transferts monétaires inconditionnels	17%
Augmentation du personnel de santé	7%
Services pour les femmes enceintes ou allaitantes	5%
Moyens de transport / ambulances	3%
Améliorer l'environnement sécuritaire	1%

Carte 7 - Pourcentage de localités où les populations mettent plus d'une heure pour accéder aux services médicaux :

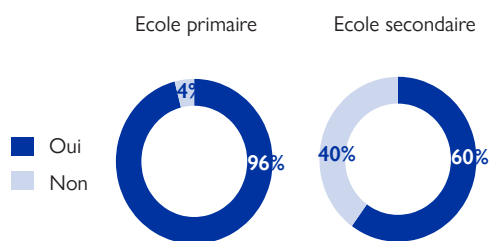


Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

EDUCATION

Les informateurs clés ont indiqué que les enfants en âge scolaire peuvent fréquenter une école primaire accessible à distance de marche dans la quasi-totalité des localités de présence des PDI (94%) tandis que ce taux est de 60 pour cent pour les écoles secondaires. Ceci sous-tend que les enfants parcourent de longues distances pour se rendre à une école secondaire (au niveau du chef-lieu de la commune ou de la préfecture), ce qui peut constituer un frein à la scolarisation. L'école la plus proche se trouve à moins de 30 minutes de marche dans 59 pour cent des localités, entre 30 minutes et 1 heure dans 29 pour cent des localités et plus d'une heure dans 12 pour cent.

Figure 25 - Pourcentage de localités d'accueil des PDI disposant d'une école primaire et secondaire accessible à distance de marche :



Au moins la moitié des garçons en âge scolaire fréquente un établissement scolaire dans 83 pour cent des localités d'accueil des PDI contre 64 pour cent pour les filles. Les principaux obstacles freinant la scolarisation des filles et des garçons restent le manque de moyens financiers, le travail des enfants et le manque de personnel enseignant qualifié (l'enseignement étant assuré par des maîtres parents dans la plupart des localités). Les autres barrières sont notamment le manque d'extrait de naissance ainsi que le mariage précoce qui freine davantage la scolarisation des filles. Compte-tenu des défis importants dans le secteur de l'éducation, les besoins prioritaires en éducation les plus cités sont la construction d'écoles (37%) en raison du manque de structures éducatives (surtout à partir du niveau secondaire), l'affectation d'enseignants (20%) ainsi que l'aide financière pour le paiement des frais scolaires (16%).

Figure 26 - Trois principaux besoins en éducation les plus cités, par pourcentage de localités :

1	Construction d'écoles	37%
2	Affectation d'enseignants	20%
3	Transferts monétaires pour les frais scolaires	16%

COMMUNICATION

Les informateurs clés ont indiqué que le réseau téléphonique est disponible dans 62 pour cent des localités d'accueil des PDI, le taux de couverture du réseau étant plus faible dans la Basse-Kotto (38%), l'Ouham (39%) et la Nana-Gribizi (43%). Ce manque de réseau peut affecter la coordination opérationnelle des opérations humanitaires et freiner l'accès à l'information sur l'aide humanitaire. Les moyens de communication traditionnels sont privilégiés par la majorité de la population : le bouche à oreille (46%) et la radio (37%). La faiblesse de l'utilisation du téléphone (8%) est corrélée à la faible couverture du réseau téléphonique à l'échelle nationale.

Figure 27 - Trois principaux moyens de communication les plus utilisés par la majorité de la population, par proportion de localités :



Les principaux diffuseurs d'information les plus cités sont la famille / voisins (36%), les leaders communautaires (30%) et les journalistes/ médias (principalement au moyen de la radio) (29%). L'information diffusée par l'entourage familial directe confirme l'importance du bouche-à-oreille en tant que moyen de communication privilégié. Les sujets sur lesquels la majorité de la population voudrait obtenir plus d'informations dans les localités d'accueil des PDI sont l'accès à l'assistance humanitaire (94%), l'accès à la documentation légale (74%) et les possibilités de retour (31%). Ce besoin d'informations important sur l'accès à l'aide humanitaire s'explique par l'insuffisance de l'aide humanitaire. Le faible accès à la documentation légale sous-tend le besoin de renforcer l'information et la sensibilisation sur les procédures et possibilités d'accès à la documentation légale.

Figure 28 - Trois principaux besoins en information les plus cités, par pourcentage de localités :

1	Accès à l'assistance humanitaire	94%
2	Accès à la documentation légale	74%
3	Possibilités de retour	31%

ASSISTANCE HUMANITAIRE

Environ la moitié des localités (45%) ont reçu de l'assistance humanitaire au cours des trois mois précédant l'évaluation. L'aide humanitaire est plus régulière auprès des ménages installés dans les sites par comparaison aux ménages qui sont au sein des communautés d'accueil. Ces derniers reçoivent généralement une première assistance d'urgence après un choc soudain, l'aide n'étant pas continue. Dans les localités ayant reçues de l'assistance humanitaire, les types d'assistance reçus les plus cités sont respectivement l'assistance en santé (60%) et la distribution de vivres (36%). Les assistances en abris d'urgence et en biens non alimentaires restent faibles par rapport à la sévérité des besoins. Ces types d'assistance ont été fournis dans moins de 15 pour cent des localités d'accueil des PDI.

Figure 29 - Pourcentage de localités ayant reçu de l'assistance humanitaire au cours des 3 derniers mois :

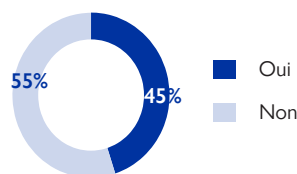
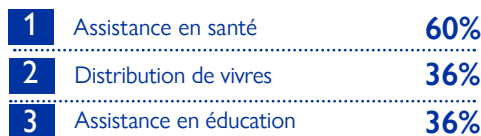


Figure 30 - Trois types d'assistance humanitaires reçus les plus cités, par pourcentage de localités :



L'assistance est perçue comme insuffisante car n'ayant pas couvert les besoins essentiels des PDI dans 87 pour cent des localités où l'assistance humanitaire a été distribuée au cours des trois mois précédant l'évaluation. Cette insuffisance de l'aide humanitaire pourrait être corrélée au manque de financements qui ne permettent pas de couvrir les besoins de la population déplacée vulnérable. Les besoins humanitaires prioritaires cités dans les localités d'accueil des PDI sont par ordre d'importance la distribution de vivres (35%), les activités de subsistance (15%), l'assistance en abris (14%) et l'EHA (10%). La priorisation de ces besoins s'explique par l'accès difficile à la nourriture et aux moyens de subsistance qui limitent également l'accès à un abri et à des services de base.

Figure 31 - Pourcentage de localités où l'assistance humanitaire a été perçue comme ayant couvert les besoins essentiels des PDI :

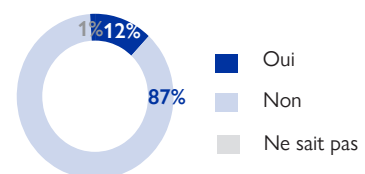
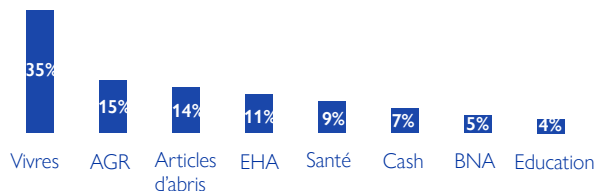
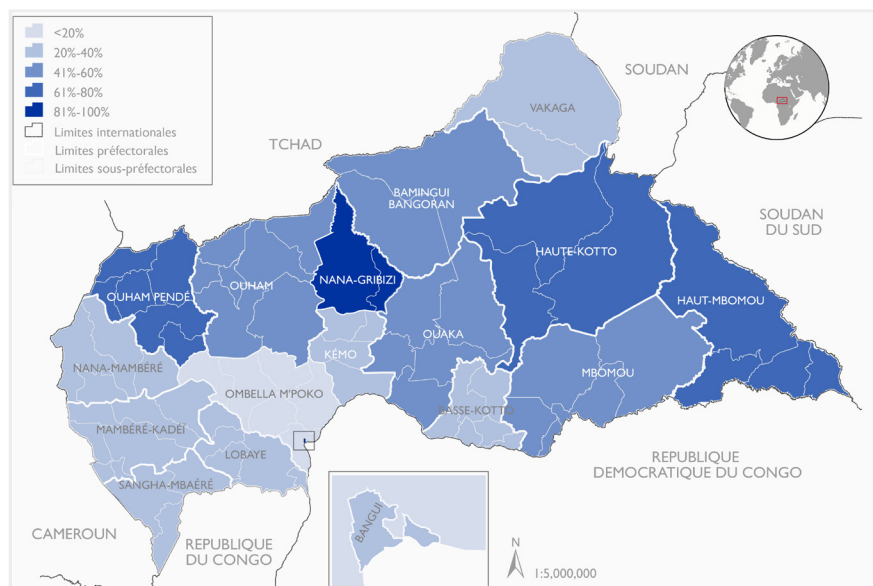


Figure 32 - Principaux besoins en assistance humanitaire les plus cités, par pourcentage de localités :



Carte 8 - Pourcentage de localités où une partie de la population a reçu de l'assistance humanitaire au cours des trois mois précédant l'évaluation :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

CONCLUSION

La matrice de suivi des déplacements a répertorié au 30 mai 2023, 452 761 personnes déplacées internes (PDI), 2 063 885 retournés internes et 503 019 retournés de l'étranger. Concernant les PDI, 72 pour cent vivent au sein des communautés d'accueil tandis que 28 pour cent occupent des sites et lieux de regroupement.

Parmi les PDI répertoriées, 35 633 (8%) ont effectué le déplacement en 2023 (entre janvier et mai). Ces nouveaux déplacements ont été engendrés par l'activisme de nouveaux groupes armés (dans le Haut-Mbomou), les affrontements continus entre groupes armés non étatiques rivaux et contre les Forces Armées Centrafricaines (FACA), les conflits liés à la transhumance et la détérioration de la situation sécuritaire au niveau de la frontière avec le Tchad dans la partie Nord-Ouest du pays.

Parallèlement, les nouveaux retournés internes depuis le round 17 (décembre 2022) sont estimés à 94 956 personnes tandis que les nouveaux retours de l'étranger sont estimés à 20 392 personnes. Cette nouvelle vague de retours est corrélée aux déplacements pendulaires de courte durée durant lesquels les individus retournent dans leur lieu de résidence initial dès le retrait des groupes armés. De plus, la crise soudanaise a fait augmenter les retours de l'étranger dans les préfectures frontalières avec le Soudan (la Vakaga et la Haute-Kotto). La Vakaga a notamment connu une hausse des retours de l'étranger de 9 pour cent en provenance du Soudan.

L'insécurité, conjuguée à des problèmes plus structurels et à des aléas climatiques (inondations) contribuent à la vulnérabilité des populations. Ces chocs engendrent des besoins importants en sécurité alimentaire, en éducation, en santé en abris, en Eau, Hygiène et Assainissement (EHA).

Les conditions de vie des PDI sont critiques : la majorité des abris des PDI sont partiellement ou sérieusement endommagés dans 81 pour cent des localités d'accueil des PDI, l'eau potable n'est disponible que dans 53 pour cent des localités et cette situation est encore plus sévère dans la Basse-Kotto, la Haute-Kotto et le Mbomou. De surcroît, l'accès à des services de base (santé, éducation) est contraint par le manque de moyens financiers, l'insécurité et l'insuffisance du personnel et des infrastructures de santé ou d'éducation.

Cette situation humanitaire risque de se détériorer davantage pendant le deuxième semestre 2023 avec les risques élevés d'inondations en cette période hivernale (de juin à novembre), l'activisme de nouveaux groupes armés dans la zone Est, la continuité des opérations militaires sur les axes ainsi que la dégradation de la zone frontalière entre le Tchad et le Soudan.

Vous pouvez consulter tous les produits d'information de la DTM en République Centrafricaine via le lien ci-dessous et contacter la DTM par email :

DTM CENTRAFRIQUE



DTM.IOM.INT/republique-centrafricaine



DTMRCA@IOM.INT

